

Procédure de gestion des attestations à la conduite de chariots



Rappel des diplômes concernés

CAP VMRPEA

Dernière session en 2021

BAC PRO LOG

CAP OOL

BEP L/T

Dernière session en 2022

BAC PRO T

Dernière session 2020 ou 21 ?

CAP DVUL

BAC PRO CTRM



CAP CLM

Partie 1

La filière transport et logistique



Rappel de l'épreuve par diplôme



L'épreuve EP2 = conduite de chariots

Partie 1 : écrite QCM
20' et 20 questions

Obligatoire pour les candidats inaptes

Partie 2 : pratique – 60'
Conduite chariots 1A 3 5

Dispenses possibles



L'épreuve EP2 = Réception, stockage, expédition et conduite de chariots

Situation 1

Situation 2

Dispenses possibles

Conduite de chariots
Test écrit 10' +
Conduite 1A 3 5 - 60'

Pratique réception et stock

Obligatoire pour les candidats inaptes

E
entrep
prestation réalisée
(Ponctuel)

Rappel de l'épreuve par diplôme



L'épreuve EP2 =
conduite
de
chariots

Phase 1 : écrite
QCM 10 questions - 15'

Phase 2 : pratique - 15'
conduite de chariots cat 1A

Dispenses
possibles



L'épreuve E32 =
conduite de chariots

Phase 1 : écrite
QCM 20 questions

Obligatoire
pour les
candidats
inaptes

Dispenses
possibles

Phase 2 : pratique - 60'
conduite chariots cat 1A 3 5

Les deux catégories d'attestation



A remettre à tous les candidats qui ont suivi une formation à la conduite de chariots



A remettre à tous les candidats qui ont réussi le diplôme **ET** qui ont au minimum 10/20 au test théorique **ET** qui ont au minimum 10/20 à la conduite de chaque catégorie de chariot 1 3 5

Le candidat qui obtient le diplôme est dispensé de Caces 1 et/ou 3 et/ou 5 durant 5 ans à compter de la délivrance du diplôme

Les deux catégories d'attestation

Les attestations doivent être gérées par une personne référente par établissement



académie Grenoble
RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ATTESTATION DE FORMATION A LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ CATEGORIE 1 3 5

Photo numérisée
Visa tampon de l'établissement

DIPLOMÉ – CAP OOL ou CAP VMPREA ou BACCALAUREAT PROFESSIONNEL LOGISTIQUE

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie	L'établissement de formation à la conduite
Nom : Prénom : Date de naissance :	Nom Adresse Téléphone Mail	Nom Adresse Téléphone Mail

FORMATION

Le(s) formateur(s), certifié(s) que M n'a pas suivi - à suivi - je de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté. je soussigné certifie

Formations	Suivi de manière assidue (1)		Nom et Visa du ou des formateur(s)
	Oui	Non	
Formation théorique	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 1	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 3	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 5	Oui	Non	

(1) Barre la cellule si oui

Cachet de l'établissement de formation

Remise dès la fin de la formation à la conduite

académie Grenoble
RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ATTESTATION DE FORMATION ET D'ÉVALUATION A LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ CATEGORIE 1 - 3 - 5

Photo numérisée
Visa tampon de l'établissement

Remarque : Cette attestation dispense du CACES correspondant durant cinq ans à compter de la date d'obtention du diplôme.

DIPLOMÉ – CAP OOL ou CAP VMPREA ou BACCALAUREAT PROFESSIONNEL LOGISTIQUE

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie	L'établissement de formation à la conduite
Nom : Prénom : Date de naissance :	Nom Adresse Téléphone Mail	Nom Adresse Téléphone Mail

FORMATION

Le(s) formateur(s), certifié(s) que M n'a pas suivi - à suivi - je de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Formations	Suivi de manière assidue (1)		Nom et Visa du ou des formateur(s)
	Oui	Non	
Formation théorique	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 1	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 3	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 5	Oui	Non	

(1) Barre la cellule si oui

EVALUATION

Les évaluateurs, après avoir vérifié les connaissances théoriques et pratiques, pour l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Dates d'évaluation	Tests		Résultats (Valeur 0% - 100% validé)	Nom et Visas des évaluateurs
	Catégories (2)			
	Test théorique			
	Pratique catégorie 1			
	Pratique catégorie 3			
	Pratique catégorie 5			

Cachet de l'établissement d'évaluation

Remise à la fin de l'année de terminale avec le relevé de notes



Attention les deux attestations doivent être remise signée, avec une photographie numérisée et tamponnée par l'établissement qui la délivre. Elles sont numérisées et archivées cinq ans dans l'établissement.

Les deux catégories de candidats



**Ceux qui passent
l'examen en mode CCF**



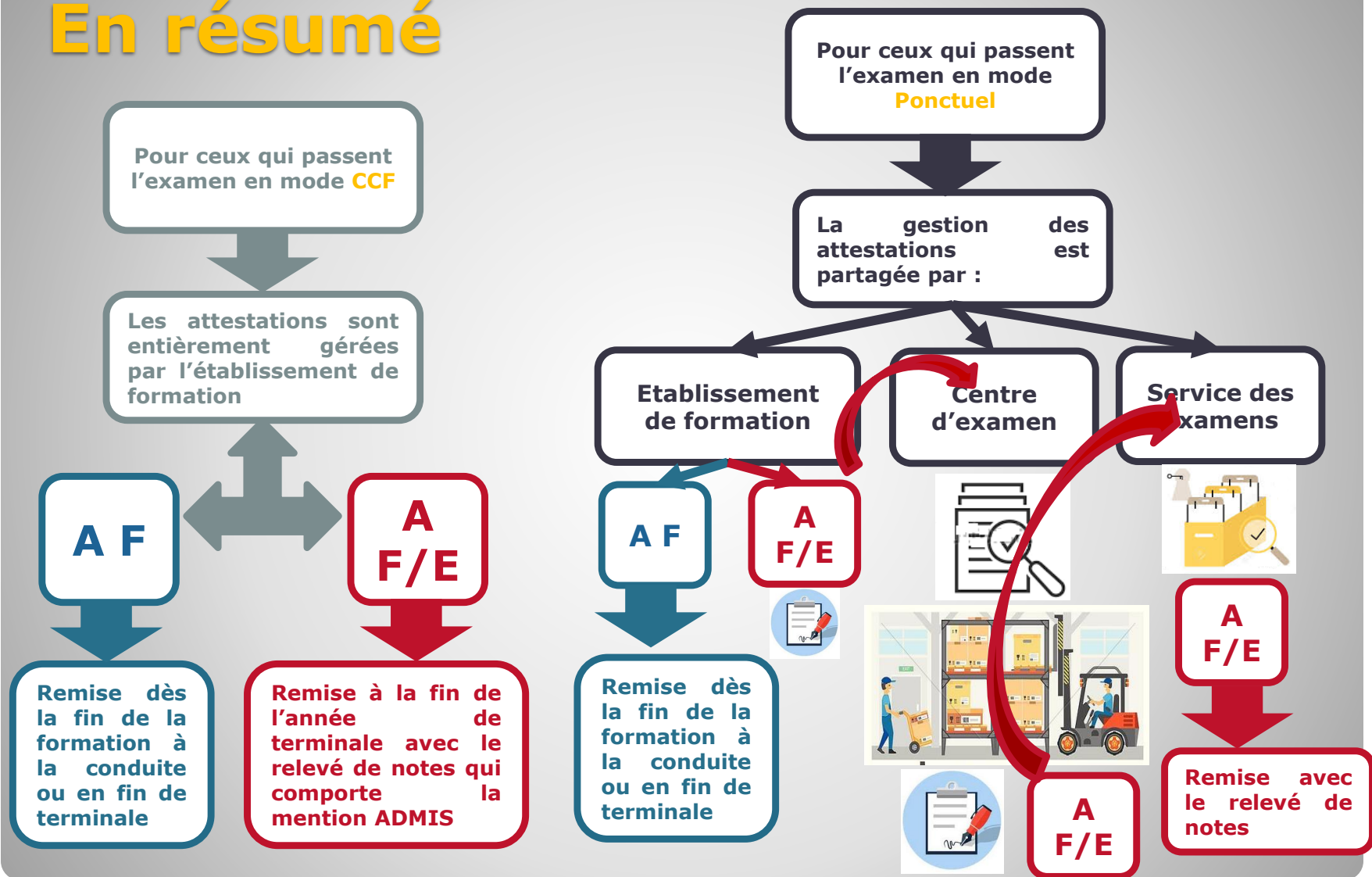
**Ceux qui passent
l'examen en mode
ponctuel**

Donc deux procédures de gestion différentes

Les deux procédures de gestion

Procédure CCF	Procédure Ponctuel
<p>En début d'année, l'établissement de formation →</p> <p>1° Définit une personne référente</p> <p>2° Collecte les photos des candidats et les numérise (OBLIGATOIRE)</p> <p>3° Met à disposition des formateurs les matrices des attestations</p>	
<p>En cours de formation, les formateurs et/ou évaluateurs renseignent et signent les attestations formation et formation/évaluation. L'attestation formation peut être remise contre émargement au candidat.</p>	<p>En cours de formation, les formateurs renseignent et signent les attestations de formation et complètent la partie formation des attestations formation/évaluation. L'attestation formation peut être remise contre émargement au candidat.</p>
<p>En fin de terminale,</p> <p>1° Le chef ETS signent toutes les attestations.</p> <p>2° L'attestation formation peut être remise contre émargement au candidat.</p> <p>3° L'attestations de formation/évaluation est remise au candidat sur présentation du relevé de note avec la mention ADMIS.</p> <p>4° Archivage d'un exemplaire pendant 5 ans.</p> <p style="text-align: center;">FIN DE LA PROCEDURE</p>	<p>En fin de terminale, L'établissement de formation envoie l'attestation formation/évaluation dans le centre d'examen dont dépend son candidat.</p> <p>Avant le début des épreuves, Le centre d'examen réceptionne les attestations/évaluation et les vérifie.</p> <p>Après le passage de l'épreuve, Les évaluateurs complètent la partie évaluation des attestations et le centre d'examen les signent et les renvoient au service des examens.</p> <p>Le service des examens archive un exemplaire de l'attestation pour 5 ans et envoie l'original au candidat avec son relevé de note s'il a réussi.</p> <p style="text-align: center;">FIN DE LA PROCEDURE</p>

En résumé



Partie 2

La filière conduite routière



Rappel de l'épreuve par diplôme



CAT 1A et 3



CAT 1A et 3



CAT 3

Le candidat qui aura suivi l'intégralité du module de formation à la conduite de chariot 1A et 3 **ET** qui aura passé la sous épreuve de conduite de chariots se verra délivrer une attestation de formation

En résumé

Pour ceux qui passent l'examen en mode **CCF**



Les attestations sont entièrement gérées par l'établissement de formation

A F



Remise après la formation et le passage de la sous-épreuve de conduite de chariots

Pour ceux qui passent l'examen en mode **Ponctuel**



La gestion des attestations est partagée par :

Etablissement de formation

Service des examens



A F



A F



Remise après le passage de la sous-épreuve de conduite de chariots

**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**

